

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 188

Artikel: La parole à un lecteur insatisfait
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016045>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les optimistes

En dépit des mesures prises pour limiter les investissements immobiliers étrangers, la presse allemande contient toujours des annonces pour des immeubles en Suisse. Dans Welt am Sonntag du 9 juillet 1972 (N° 28) nous en avons trouvé une pour des logements au bord du lac de Lugano et une autre pour Haute-Nendaz (VS). A relever que des annonces d'immeubles situés près de notre frontière précisent expressément: à proximité de la Suisse.

COURRIER

La parole à un lecteur insatisfait

Messieurs,

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'article paru dans le numéro 185 de « Domaine public », daté du 29 juin 1972, au sujet du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

L'auteur de l'article rappelle l'opposition qui s'était manifestée au Grand Conseil contre ce projet excessif, en particulier lors des débats relatifs au plan hospitalier vaudois (session de printemps 1967).

Pour avoir fait partie de ceux qui se sont, dès le début, opposés à un projet manifestement démesuré et ruineux, j'ai été heureux que vous rappeliez l'opposition qui s'était manifestée à l'époque.

Ma satisfaction aurait été complète si votre rédacteur n'avait pas omis de rappeler le rôle que le groupe socialiste du Grand Conseil a joué dans toute cette affaire. Le rapporteur de la Commission, M. Robert Deppen, député socialiste de Lausanne, a trouvé des accents lyriques pour défendre le plan hospitalier en général et le CHUV de 2400 lits en particulier. C'est massivement que le groupe socialiste a appuyé le projet.

La minorité de députés radicaux et libéraux qui s'était opposée au projet s'est heurtée à une volonté politique bien arrêtée de faire passer le projet.

Je conçois qu'il aurait été désagréable pour les lecteurs de « Domaine public » que ces faits leur soient rappelés. C'est sans doute la cause de votre omission.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Reymond, avocat,
ancien député

NOTRE RÉPONSE : QUERELLES DE PARTIS ET ENJEUX VÉRITABLES

En rédigeant ce premier article sur le Centre hospitalier universitaire vaudois (en pages intérieures, le deuxième volet de cette étude), nous voulions d'abord montrer combien les députés, tous les députés, sont démunis lorsqu'il s'agit d'apprécier un enjeu de cette envergure ; d'où l'historique des virevoltes des « spécialistes »,

La démocratie Migros

Chaque année, Migros appelle ses coopérateurs à se prononcer sur les comptes annuels. Cette fois encore, très faible participation: 26 %.

Les dirigeants de la grande coopérative ont une étrange manière de poser les questions ; les citoyens-consommateurs ne peuvent donner qu'une seule réponse à la question « Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 1971, donnez-vous décharge à l'administration et acceptez-vous les propositions relatives à l'utilisation de l'excédent net de l'exercice ? » Or cette question en comporte au minimum deux.

Cette année pour la première fois une deuxième question, d'ordre plus général, était soumise au verdict populaire. Était-ce pour inciter le coopé-

des commissions et du parlement. Nous nous proposons ensuite de fixer un certain nombre de points de repères qui permettent précisément d'aborder sur des bases saines cette gigantesque entreprise ; d'où l'analyse en trois points (nombre de lits, enseignement et coût) des principales grandeurs-clés du CHUV. Nous débouchions sur des conclusions sortant nettement et volontairement de ces querelles de partis qui semblent intéresser notre correspondant, mais qui paraissent petites face à l'importance du débat. Les lecteurs de DP ne s'y sont certainement pas trompés.

DP.

La peur de l'ogre

Les adversaires de la loi bernoise sur la délinquance juvénile ont commencé leur campagne en vue du vote populaire du 24 septembre. Ils ont choisi comme symbole l'ogre de la fontaine historique de la place du Grenier à Berné. Ce motif est représenté sur des tracts, des « collants » et des insignes.

rateur à exercer ses droits ? A la question : « Considérez-vous comme suffisante la protection de l'homme contre les dangers du trafic, la criminalité, la pollution de l'environnement et les bruits inutiles ? », 89 % des votants ont répondu non. Est-il besoin d'insister pour montrer qu'une telle question ne fait qu'additionner des attitudes face à des problèmes différents ? Que par conséquent la réponse n'a aucune signification, comme la question. Cela n'a pas empêché un rédacteur de Construire de dissenter longuement sur le malaise général qui règne dans nos sociétés libérales en ce qui concerne la protection de l'individu, d'en appeler à une nouvelle forme de défense nationale, de préconiser des mesures en faveur d'une plus grande « humanisation ».

La démocratie Migros vole bien bas.